

LA PROBLEMATIQUE DE LA CHASSE

JEAN-MARIE COULON

Premier Président honoraire de la Cour d'Appel de Paris

La souffrance des animaux en débat, tel est le thème central, telle est l'idée directrice de nos entretiens d'aujourd'hui.

Lorsque le Professeur Jean-Pierre MARGUENAUD, apôtre des droits européens, des droits de l'animal et de leur rencontre, m'a demandé de réfléchir, en ma qualité de modérateur, sur la problématique de la chasse, modérateur ou accélérateur, a dit ce matin le Professeur Jean-François FLAUSS, je me suis interrogé sur le sens, la valeur et la portée de mon intervention. Est-ce le Solognot que je suis, élevé dans le culte de Maurice GENEVOIX qui, comme on l'a souligné, notamment dans « Raboliot », évoque avec une tendresse pudique gens et bêtes auprès des bois, landes et étangs de Sologne tout en célébrant la chasse ? Est-ce l'adhérent modeste mais si convaincu de la Ligue Française des Droits de l'animal, donc nécessairement partial dans sa méditation sur la problématique de la chasse ? Est-ce enfin le juge qui doit mesurer ses propos dans une impartialité objective, mais je l'avoue, difficilement subjective, même si je dois contourner la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ? Il est vrai qu'une identité peut revêtir des composantes multiples et apparemment contradictoires. L'essentiel est sans doute une mise en cohérence d'un sujet où l'émotion rejoint l'irrationnel alors que les enjeux de la chasse et les arguments des uns et des autres renvoient l'être humain à ses ambiguïtés et à ses contradictions. La souffrance de l'animal étant, reconnaissons-le, une constante de l'inhumanité, la chasse est en question.

Vous avez remarqué que le sujet suivant est la corrida. Chasse et corrida, leur rapprochement ne réside pas uniquement, me semble-t-il, dans la logique intellectuelle de notre colloque et de la proximité du traitement de l'une et de l'autre.

I. LES ENJEUX ACTUELS DE LA CYNEGETIQUE

Pourquoi parler de l'actualité de ces enjeux ? Un rapide coup d'œil sur les statistiques nous confirme un recul des différentes composantes de la chasse et le conflit entre la valeur historique culturelle de la chasse avec une réglementation communautaire volontariste et une réglementation nationale sous influence, le droit européen proprement dit demeurant encore bien timide.